



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 938-1-2022

RÈGLEMENT NUMÉRO 938-1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 938-2022
ÉDICTANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

CE RÈGLEMENT VISE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 QUANT AU MODE DE PUBLICATION

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 INVALIDITE PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'article 4 du *Règlement 938-2022* est modifié afin de retirer le DOMAINE-DES-QUATRE-HETU comme lieu d'affichage des avis publics de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

ARTICLE 4 GÉNÉRALITÉ

Toutes les dispositions du *Règlement numéro 938-2022* demeurent en vigueur.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	14 DÉCEMBRE	2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	14 DÉCEMBRE	2022
ADOPTION	17 JANVIER	2023
PUBLICATION	20 JANVIER	2023
ENTRÉE EN VIGUEUR	20 JANVIER	2023

(SIGNÉ)
ISABELLE PERREAU
MAIRESSE

(SIGNÉ)
ÉLYSE BELLEROSÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE